



Maison des Sports de la Somme, 2 rue Lescouvé, 80000 Amiens

Tél : 06 50 59 94 22

Mail : secretariat.cdtt80@gmail.com

<https://www.cdtt80.com>

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT FEMININ PAR EQUIPES

Version du 26/10/2023 :

Le présent règlement précise les modalités de compétition définies par la commission féminine du CDTT80.

ARTICLE 1 : JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres du championnat départemental féminin ont lieu les samedis.

Les dates des journées de championnat sont disponibles sur le calendrier transmis au club en début de phase par voie électronique.

L'heure de début des rencontres est fixée à 15h.

Les clubs des deux équipes peuvent d'un commun accord, décaler l'heure ou le jour de la rencontre à la condition que toutes les journées se soient jouées avant la dernière. La demande d'avancée ou de report de match est à faire sur spid et un mail devra alors être envoyé à : secretariat.cdtt80@gmail.com

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe est composée de 3 joueuses issues de 1 ou 2 clubs de la Somme. Une entente entre deux clubs est possible sans maximum de km entre les clubs. Il n'y a pas de limitation du nombre de joueuses mutées dans chaque équipe.

Le championnat est réservé aux licenciées de la Somme sans limitation de classement et ouvert à toutes les catégories à partir des benjamines (poussines exclues).

Une joueuse absente dans une équipe n'entraîne pas de sanction financière ni sportive.

Deux joueuses ou plus absentes dans une équipe entraînent la perte de la rencontre par forfait.

Participation des féminines au championnat départemental masculin :

Le championnat Féminin est totalement indépendant du championnat masculin

Les féminines participant au championnat départemental féminin sont également autorisées à participer au championnat départemental masculin lors d'un même numéro de journée de championnat. Elles peuvent alors jouer le vendredi soir ou le dimanche mais pas le samedi soir.

ARTICLE 3 : MONTEES ET DESCENTES

Il n'y a pas de montée ou descente.

La participation au championnat départemental féminin n'est pas nécessaire pour pouvoir ensuite évoluer au niveau régional. Une équipe féminine qui souhaiterait évoluer directement en championnat régional peut en faire la demande auprès de la Commission Sportive Régionale.

ARTICLE 4 : FORMULE

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C.

Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur deux tables.

L'ordre des parties est : AX - BY – CZ – BX - double - AZ – CY – BZ – CX - AY.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats des rencontres doivent être saisis avant le lundi 12h par le club recevant.